



COMMUNIQUE DE PRESSE

9 novembre 2015

Trois temps forts du conseil du 6 novembre:

- **motion qualité de l'air : pour une traduction locale des exigences de la COP 21**
- **révision du PLU : un diagnostic qui conditionne les orientations**
- **Montenvers: un projet ambitieux d'aménagement avec le conseil départemental**

➤ Motion qualité de l'air :

« A la veille de la saison hivernale, les élus du conseil municipal de Chamonix-Mont-Blanc réclament auprès de l'Etat et des autorités compétentes que :

- *l'arrêté préfectoral de juillet 2014 organisant la restriction de circulation des poids lourds de transit les plus polluants en cas de pic de pollution soit activé cet hiver dès le dépassement du seuil d'information des 50 microgrammes [alors qu'il ne l'est actuellement qu'en cas de dépassement du seuil d'alerte fixé depuis 2011 à 80 microgrammes/m³]. C'est la condition d'une réduction des pollutions et donc des risques pesant sur la santé de nos populations.*
- *les élus de la vallée de l'Arve soient désormais associés au comité préfectoral qui analyse les prévisions de pollution et détermine les mesures d'urgence à appliquer, sur le modèle de ce que Madame la Ministre de l'écologie a récemment annoncé pour améliorer la gestion des épisodes de pollution parisiens ».*

Motion adoptée à l'unanimité des membres du conseil et qui sera présentée dans les mêmes termes au sein des conseils des trois autres communes et de la CCVCMB.

Texte complet en pièce jointe.

➤ révision du PLU :

Dans le cadre de la procédure de révision de son PLU, approuvée par le conseil municipal à l'automne 2014, le diagnostic territorial de Chamonix a été présenté au travers des 4 grands thèmes, que sont le Grand Territoire, le Social, l'Economie et l'Environnement.

Ce diagnostic a permis de faire un état des lieux sur chacun de ces grands axes, en présentant les atouts et les faiblesses du territoire.

Une exigence particulière a été soulignée par les élus concernant la nécessité de **poursuivre les actions et opérations contribuant au maintien de la population permanente, une orientation qui devra faire partie des objectifs majeurs du futur PLU.**

Sur la base de ce diagnostic (document disponible sur le site chamonix.fr), les futurs objectifs qui gouverneront le plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU seront définis.

La population sera associée tout au long de cette révision, au travers de réunions publiques notamment ; ainsi, la présentation de ce diagnostic sera faite à la population durant la seconde quinzaine du mois de décembre.

➤ Reconfiguration du site du Montenvers avec le Département :

Le Montenvers fait partie des sites les plus emblématiques de la vallée : il a été pionnier dans la découverte de la montagne dès le XVIIIe siècle, a connu une nouvelle attractivité à partir du début du XXe siècle avec la construction d'une liaison ferroviaire avec le centre de Chamonix.

*Malgré sa renommée, ce site souffre d'une **assez forte baisse de fréquentation** constatée depuis plusieurs années : **un projet ambitieux de revalorisation du site** qui en respecte le caractère exceptionnel et patrimonial a été étudié entre la mairie, le conseil départemental en tant qu'autorité concédante du chemin de fer local et la Compagnie du Mont Blanc, opérateur principal des équipements concernés.*

Dans le cadre de la concrétisation de ce projet, les élus ont notamment été appelés à approuver :

- le transfert de la qualité d'autorité organisatrice des bâtiments entourant la gare sommitale du Montenvers du Département à la commune de Chamonix-Mont-Blanc
- la participation significative du conseil départemental, dans le cadre de son Plan Tourisme 2015-2025, au projet de réaménagement sur la partie sommitale du Montenvers, **à raison de 5,5 M d'euros de contribution, soit 35% du coût des deux opérations, pour la réalisation de deux équipements déterminants :**
 - la création d'un **centre d'interprétation des glaciers** sous la terrasse panoramique centrale
 - **le remplacement de la télécabine de la Mer de glace** permettant de prendre en compte le recul du glacier et de faire disparaître les escaliers et échelles existants.

Rapport adopté à l'unanimité des membres du conseil.